

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
VILLE DE CALVI**

**DECISION DU MAIRE
PORTANT ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET MOBILIERS
DANS LE CADRE DE LA MEDIATION DU LIVRE**

Service « Petites Villes de Demain »

Le Maire de la Ville de CALVI (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22 alinéa 26
Vu la délibération du 25 juin 2020 portant délégation au Maire,
Vu les crédits disponibles au budget 2022,

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'évènements de type « médiation du livre » à la Médiathèque municipale, il convient d'acquérir le matériel informatique et mobilier nécessaire.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'acquérir un vidéoprojecteur, un écran de projection, trois ordinateurs constitués chacun d'une unité centrale et d'un écran, d'une imprimante multifonctions, de trente chaises pliantes, ainsi que d'un chariot de rangement.

ARTICLE 2 : De solliciter la Collectivité de Corse et la DRAC pour l'obtention des financements nécessaires.

ARTICLE 3 : De fixer ainsi le plan de financement :

Opération : Acquisition matériels – Médiation du livre	Pourcentage	Montant HT estimatifs
Collectivité de Corse – Aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques	32 %	1 620,10 €
DRAC – DGD Bibliothèques	48 %	2 429,54 €
Commune	20 %	1 012,41 €
Total	100%	5 062,05 €

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Les personnes suivantes sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

M. Le Sous-Préfet de Calvi
Mme. La Directrice Générale des Services
Mme. Le Trésorier de L'Ile-Rousse – Calvi

Fait à Calvi, le 12 octobre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000509-20221012-98-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/10/2022

